



WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

Référence: WLI/100

11 juin 2012

**PROTOCOLE D'ACCESSION DU MONTÉNÉGRO
À L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
FAIT À GENÈVE LE 17 DÉCEMBRE 2011**

ENVOI DE COPIE CERTIFIÉE CONFORME

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, conformément aux dispositions du paragraphe 9 du Protocole d'accession du Monténégro (ci-après le "Protocole") à l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce, fait à Genève le 17 décembre 2011, une copie certifiée conforme dudit Protocole.

Conformément au paragraphe 8 du Protocole, celui-ci est entré en vigueur pour le Monténégro le 29 avril 2012.

Pascal Lamy
Directeur général

12-3068

WT/Let/857